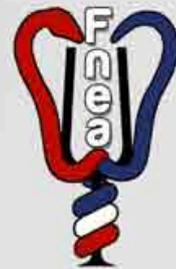


Larsen #4



Dans ce numéro : #NattendonsPlusEntendons
Les D.U Remuneration Montpellier Orthophonie
Wolophonie Nounours Rennes Securite Sociale
Grenoble CMU-C Montpellier Jean Dujardin JNA
Senegal Nantes Dedramatisation Indemnisation
Hopital Remboursement Lyon Prevention Gala
Evenement Nancy Affiche Legislation Humour
Solidarite Lille Lyon Stages AGEAL Tours
Indien AME LFDB Campagne Paris Handicap

Chers lecteurs,

C'est avec beaucoup d'émotion que nous achevons la deuxième année de la FNEA.

Durant cette année, de nombreux projets ont su voir le jour, d'autres sont à retravailler pour l'année prochaine.

Une année durement menée. En effet, de par le jeune âge de la fédération, les membres du bureau de la FNEA avaient encore une certaine quantité de travail à fournir afin d'améliorer l'organisation interne du bureau, mais également pour démarrer ses nouveaux projets.

Le WEF, notre présence au Congrès de l'UNSAF, et le WEIA sont trois événements qui ont su être instaurés cette année encore, de même pour notre journal étudiant que vous tenez actuellement entre vos mains. Pour cela, nous remercions l'ensemble de nos partenaires et des membres de l'UNSAF, sans qui nous n'aurions pu reprogrammer ces projets.

Cependant, le stand à l'EPU fut une grande première cette année. En effet, la FNEA voulait être en mesure, par la mise en place d'un stand, de pouvoir représenter les étudiants lors de cet événement. Tout ceci fut possible grâce à l'aide et la générosité des membres du Collège National d'Audioprothèse. Nous avons également profité de cet événement pour le lancement de notre campagne de dédramatisation. Effectivement, il était possible de participer au « jeu concours slogan », ce qu'a fait et a remporté Emilien Vernus, étudiant de 3ème année à Nancy, en proposant le slogan « N'attendons plus, entendons ! ». Cette campagne est un projet non achevé à l'heure actuelle puisque les étudiants sont invités à proposer une ou plusieurs affiches d'ici le 31 octobre. Là où les personnes gagnantes permettront alors à son Bureau Des Etudiants de remporter un lot, mais se verra également récompensé.

En plus de ces deux nouveaux projets, vous avez sans doute ouïe dire que la FNEA mettait en place un « Guide Pratique : Les Appareils de Correction Auditive » rédigé par notre VP PCS. Ce guide sera finalisé d'ici fin Août et distribué, nous l'espérons, à tous les étudiants de premières années de France. Ceci dans le but de les inciter à dispenser des formations, lors de leur stage en gérontologie, auprès du personnel médical et de leur fournir, par la même occasion, un support écrit.

Dans les nouveautés de l'année 2014-2015, nous pouvons également compter la campagne « Nez pour Sourire », organisée par l'association Le Rire Médecin. Ce fut un plaisir de pouvoir compter des étudiants en audioprothèse dans les nombreux participants à ce projet.

Pour finir, un événement, qui ne fut pas des moindres à organiser, était le Gala National des Etudiants en Audioprothèse. En effet, c'était la première fois que nous le mettions en place, et nous avons beaucoup apprécié cette expérience et les retours que nous en avons eu via les sondages.

En ce qui concerne les sujets délicats que la FNEA a traités cette année, il y a la question de la mise en place de rattrapages et la réingénierie de la formation. Elle n'est pas en mesure de pouvoir faire un communiqué de suite sur ces thèmes, mais sera disponible d'ici la fin de l'été avec un retour des étudiants sur les pour et contre, ainsi qu'avec une proposition de refonte du programme de la formation sur 5 ans.

Nous pouvons alors nous demander ce que la FNEA est en mesure de pouvoir proposer de nouveau pour l'an prochain. Non seulement la fédération souhaite pérenniser l'ensemble des projets qu'elle a établis ces deux dernières années, mais prévoit en plus la rédaction d'un livret « Prévention auditive » englobant les thèmes suivants : l'audition en général, les risques liés aux nuisances sonores et les différentes solutions individuelles existantes ce jour.

De même, nous tenons à perfectionner notre site internet afin de le rendre plus attractif, ceci explique le fait qu'il ait été régulièrement mis en maintenance cette année.

Pour conclure, d'autres projets que nous souhaitons taire à l'heure actuelle afin de vous en réserver la surprise, sont au programme de l'année 2015-2016.

L'ensemble des membres du bureau espèrent avoir répondu aux attentes des étudiants et tiennent à les remercier chaleureusement de l'intérêt qu'ils nous portent. Nous tenons également à remercier les 7 BDE de France pour le soutien et le travail qu'ils ont fourni afin d'aider la FNEA à perdurer. Nous remercions également l'ensemble de nos partenaires, des membres du CNA et de l'UNSAF., sans qui nous n'aurions pu répondre aux attentes des étudiants et de nos ambitions.

La FNEA est heureuse de voir qu'elle grandit peu à peu et vous garantit qu'elle met tout en œuvre pour satisfaire les attentes des étudiants, des partenaires et des professionnels. Le nouveau bureau de la FNEA, très motivé, verra le jour à partir de l'Assemblée Générale du 21 juin.

Merci à vous tous, chers lecteurs, j'espère que ce Larsen #4 vous plaira.



Cassandre
MARZIN
Présidente
3A Nancy

- Wolofonie 2015 p.3
- Rémunération des stages p.5
- CMU-C p.8
- Les Diplômes Universitaires p.11
- Prévention : La journée de Prévention à Montpellier . p.18
- Prévention : L'Hôpital des Nounours p.19
- Le Gala de Montpellier p.21
- Blagues p.24

L'équipe de la FNEA :



Antoine RENON
Secrétaire
3A Paris



Cassandre MARZIN
Présidente
3A Nancy



Marie PASKO
Trésorière
2A Lyon



Ana Sodan
VP PCS
3A Fougères



Thomas JUSTAL
VP Partenariats
Master 1 Montpellier



Eurydice HIDALGO
VP représentation FAGE
1A Fougères



Thibault Fanouillere
VP Evènementiel
3A Montpellier



Thibault DESMETTRE
VP Formation
Audioprothésiste D.E



Rémi Barthez
VP Communication
et Webmaster
2A Lyon



Florent DROGUE
VP Evènementiel
3A Montpellier



Jordan CLAUDE
Consultant
Audioprothésiste D.E

Conception
et réalisation
du journal :



Rémi Barthez
VP Communication
et Webmaster
2A Lyon

Wolofonie

L'équipe Wolofonie
FNEO

Projet Wolofonie 2015

FAVORISER L'INTÉGRATION

DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

COMMUNICATIONNEL AU SÉNÉGAL



Orthophonie, Solidarité, Sénégal, Surdit , Partage sont les ma tres mots du projet Wolofonie 2015, qui r unit cette ann e 6  tudiantes en 3 me ann e d'orthophonie   Lille. Depuis 2003, leur association, Ortho'Go, intervient dans la r gion du Nord-Pas-de-Calais et dans les pays d'Afrique de l'Ouest afin de promouvoir et de d velopper l'orthophonie et elle sensibilise au handicap communicationnel, en p rennisant chaque ann e les projets entrepris. Les Wolofonistes se rendront donc au S n gal durant 5 semaines, en juillet et ao t, pour favoriser l'int gration sociale et scolaire de personnes en situation de handicap communicationnel, notamment les personnes sourdes. Elles reprennent le projet entrepris l'ann e derni re par six autres  tudiantes et se rendront dans les communes de Tivaouane Peulh et Tambacounda. Elles interviendront en partenariat avec l'ASF, l'Association Solidaire France S n gal, qui a pour but d'informer les personnes en relation avec la surdit , d'assurer l'appareillage des personnes sourdes, leur suivi proth tique et audiolgique. Elles achemineront de France au S n gal une cabine d'audiologie, un audiom tre et un logiciel adapt  afin de r aliser des audio-



grammes de mani re optimale.

Pour cette partie technique, elles cherchent   faire  voluer leur projet, gr ce aux  tudiants audioproth sistes qui pourraient accompagner le pr sident de l'ASF, M.Diop, pour les tests, les r glages et la maintenance des appareils. Gr ce   l'aide de la FNEA, elles ont d j  cu cinq r ponses de personnes int ress es mais toute personne d sirent les accompagner ou y contribuer   distance est la bienvenue ! Il s'agira  galement d'int grer scolairement les enfants sourdes, au sein de l' cole Le Diligent. Une sensibilisation des enseignants et des enfants normo-entendants permettra de leur transmettre des conseils et des attitudes adapt es   tenir face aux enfants sourdes. L'autre axe de leur projet portera sur le b gaiement : les  tudiantes formeront des groupes de b gaiement pour  changer, faire des activit s de souffles, donner des conseils appropri s...

Si vous d sirez en savoir plus sur leur projet ou  changer avec elles, n'h sitez pas   venir jeter un coup d' il sur leur page Facebook « Wolofonie » ou sur leur site Internet : <http://wolofonistes.wix.com/orthogo>.

A tr s vite pour de nouvelles aventures audio/ortho !





L'audition, c'est

www.entendre.com

entendre

... et la vie recommence

**OFFRE EXCLUSIVE
1 AN d'adhésion GRATUITE !***



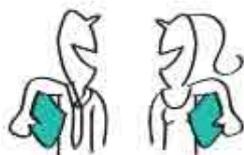
De vrais avantages pour tous :

Maximisez vos chances de réussir en rejoignant un **réseau d'audioprothésistes indépendants** qui vous permettra de **développer votre clientèle** et de bénéficier d'une des meilleures centrales d'achats.



Vous êtes indépendant :

Gagnez en **efficacité** et renforcez le développement sur votre ville.



Développez votre **expertise** avec les programmes de formation continue.



Vous êtes salarié :

De **nombreuses opportunités** et évolutions de carrière vous sont proposées chez Entendre !

Contactez Fabienne DESABRES-LEPAGE au 01 30 07 17 87

2 bis, rue Francisco Ferrer 78210 Saint-Cyr-l'École

Email : fdesabres@entendre.fr



Thomas JUSTAL
VP Partenariats
Master 1 Montpellier



Alexandre Durand
2A Montpellier
Président LFDB

LA REMU- NERATION DES STAGES

Au sein de nos études, une question revient souvent entre étudiants : la rémunération des stages. Certains sont rémunérés, d'autres non, certains pensent qu'il est obligatoire d'être rémunéré et d'autres non.

Nous avons donc jugé opportun de faire un point sur la situation actuelle.

La vérité est que nous ne sommes pas tenus d'être rémunérés. Au mieux, selon la loi, nous avons le droit d'être défrayés des frais que nous avons pris en charge dans le cadre du stage (logement, transport, nourriture, etc), mais ce n'est pas obligatoire.

La confusion vient du fait que l'article L124-6 précise que tout stagiaire effectuant un stage en entreprise de plus de 2 mois (1 mois = 22 jours de 7h de travail) doit être rémunéré. Cet article précise aussi que le maître de stage peut, s'il le souhaite, rémunérer son stagiaire pour une durée de stage inférieure à 2 mois. La gratification doit être versée mensuellement et l'article D242-2-1 précise qu'elle doit correspondre à 13,75%, soit 3,30 euros de l'heure (depuis le 30 Novembre 2014, avant ce taux était de 12,5%, 3,16 euros de l'heure) du plafond horaire de la sécurité sociale défini par l'article L241-3 (plafond à 24 euros). Ce taux passera à 15% en Septembre 2015 (3,60 euros de l'heure). Malgré tous ces changements liés à la gratification en stage qui sont intervenus en 2014

(la loi initiale étant la numéro 2011-893 et datant de 2011, articles L612-8 et L612-13), nous ne pouvons prétendre, nous étudiants paramédicaux, à une gratification de stage puisqu'il existe une circulaire de 2012 toujours en vigueur (circulaire DGOS/RH1/201241). Cette circulaire, qui concerne donc tous les étudiants des disciplines paramédicales en France, indique qu'ils sont exclus du champ de gratification et rend donc caduques les articles vus dans le précédent paragraphe. Toutefois, elle précise que nous pouvons bénéficier de l'indemnisation de contraintes liées à l'accomplissement de nos stages (défraiements de dépenses liées au stage) si un accord est trouvé entre l'étudiant et le maître de stage. Cette circulaire avait été mise en place car, à l'époque, il y avait une grande appréhension des étudiants paramédicaux, qui ont beaucoup de stages d'une durée supérieure à 2 mois, de ne pas trouver assez de maître de stage pour les accepter en formation. Concernant le débat animant souvent les discussions entre étudiants en audioprothèse, une rémunération rendue obligatoire pourrait bel et bien avoir pour conséquences une diminution du nombre de maîtres de stage prêts à prendre des stagiaires (c'est ce qui s'est vu avant l'apparition de la circulaire), difficile à gérer à l'heure de

l'ouverture de nouvelles écoles, mais aussi une possible exploitation de certains stagiaires (obligation de résultats sous prétexte d'une rémunération obligatoire). Certains étudiants, qui sont contres cette rémunération, avancent également le fait de ne pas encore être professionnels durant les stages, mais bel et bien des étudiants en apprentissage. Ils estiment donc que la rémunération est l'expérience et les connaissances acquises.

D'autres étudiants se montrent, eux, favorables à une obligation, tout du moins partielle, d'une rémunération en stage. Selon eux, cette rémunération favoriserait la mobilité demandée dès l'entrée en école aux étudiants en audioprothèse. Elle permettrait également de rétablir une relative égalité des chances entre étudiants, certains étant contraints de faire des choix de stages pas forcément prioritaires par restriction financière. Instaurer une rémunération obligatoire permettrait également de responsabiliser et d'impliquer un peu plus les étudiants stagiaires. Enfin, comme autre argument, il est souvent cité le fameux « tout travail

mérite salaire ».

A l'heure actuelle, il est peu probable que les dispositions concernant les étudiants paramédicaux évoluent de sitôt, puisque l'absence de rémunération avait été demandée par les élus étudiants eux-mêmes. Cependant, une partie non négligeable de maîtres de stage acceptent tout de même de rémunérer leurs étudiants, par principe ou par volonté d'aider. Certains d'entre eux ne le font pas toujours et proposent/acceptent sous certaines conditions. Si l'accès à un stage vous pose financièrement problème, nous vous conseillons d'exposer, le plus clairement possible, la situation à l'audioprothésiste chez qui vous aspirez à faire votre stage, afin de voir si il peut vous aider.

Sites consultables pour retrouver des textes de lois, bruts ou vulgarisés :

<http://www.service-public.fr/>

<http://www.legifrance.gouv.fr/>



Donnez une 2^{ème} vie
à votre appareil auditif !

MERCI

Ils entendent grâce à Vous !

AuditionSolidarité appaieille des enfants sourds et malentendants défavorisés à travers le monde
et des adultes Sans Domicile Fixe sourds et malentendants en France

Ici, nous soutenons AuditionSolidarité.



2014

CMU-C



Antoine RENON
Secrétaire
3A Paris

Qu'est-ce que c'est ?

La Couverture Maladie Universelle Complémentaire ou CMU-C est une protection maladie supplémentaire (mutuelle) qui sert à rembourser les dépenses de santé non prises en charge par l'assurance maladie obligatoire (donc la part complémentaire ou le « reste à charge »)

La CMU-C est soit gérée par l'Assurance maladie, soit par un autre organisme agréé par le préfet de département (mutuelle, entreprise).

La CMU-C, est un dispositif particulier, dispensant de toute avance de frais et offrant une gratuité des soins. D'une manière générale, tout bénéficiaire de la CMU-C n'a aucune démarche à faire pour la prise en charge de ses soins et médicaments (pas de feuille de soins ou autre à renvoyer à l'Assurance maladie).

Contrairement à une complémentaire santé habituelle (mutuelle, prévoyance ou assurance santé), les bénéficiaires de la CMU-C ne paient aucune cotisation.

Elle est accordée pour une période d'un an et doit être renouvelée chaque année, à condition de toujours remplir les conditions de résidence et de ressources que nous allons décrire.

Plafond de ressources pour l'accès à la CMU-C selon le lieu de résidence et la composition du foyer		
Composition du foyer	Plafond annuel de ressources (au 1 ^{er} juillet 2014)	
	Métropole	DOM
1 personne	8 645€	9 621€
2 personnes	12 967€	14 432€
3 personnes	15 560€	17 318€
4 personnes	18 153€	20 205€
Par personne en +	3 458€	3 849€

Comment bénéficier de la CMU-C ?

Il existe trois conditions pour bénéficier de la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire:

- être en situation régulière,
- résider en France de façon stable depuis plus de trois mois,

Toutefois, le délai de plus de 3 mois de résidence ininterrompue en France n'est pas exigé si le demandeur est dans l'une des situations suivantes :

- affilié à un régime obligatoire de sécurité sociale pour une activité professionnelle de plus de 3 mois,
- inscrit à un stage de formation professionnelle de plus de 3 mois,
- percevant l'allocation aux adultes handicapés (AAH),
- percevant un revenu de remplacement (allocation de chômage, allocation d'insertion).

À savoir : pour les étrangers qui ont cessé de remplir les conditions pour être considérés en situation régulière, ils peuvent demander à bénéficier de l'aide médicale d'État (AME).

- percevoir des ressources inférieures à un plafond fixé selon la composition de votre foyer et le lieu de résidence.

Les ressources prises en compte sont celles des 12 derniers mois :

Les conditions de ressources ne s'appliquent cependant pas aux bénéficiaires du RSA socle.

À savoir : si les ressources du foyer dépassent le seuil d'accès à la CMU-C, celui-ci a peut-être droit à une aide au financement d'une complémentaire santé,

appelée aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) . Il faut aussi savoir que depuis le jeudi 9 avril 2015, les députés ont adopté l'article 20 du projet de Loi de Santé, visant à mettre en place des tarifs encadrés pour les audioprothèses, en faveur des bénéficiaires de l'ACS. La demande de CMU-C concerne l'ensemble du foyer, c'est-à-dire :

le demandeur, son conjoint, ou son concubin, ou son partenaire lié par un pacte civil de solidarité (Pacs), les enfants et les autres personnes âgées de moins de 25 ans.

Et dans l'audioprothèse cela donne quoi ?

Depuis l'année dernière, le remboursement pour les prothèses a été revalorisé. En effet, avec la parution de l'arrêté du 23 mai 2014 paru au Journal Officiel, les bénéficiaires de la CMU-C ont à présent accès à un équipement auditif complet et de qualité grâce à une prise en charge qui passe du simple au double : d'environ 643 € à 1 400 € pour des appareils de catégorie C minimum en stéréophonie soit 700 euros par appareil.

L'audioprothésiste étant tenu « de proposer aux bénéficiaires de la protection complémentaire en matière de santé (...) des prothèses auditives correspondant au minimum à des appareils de classe C, bénéficiant d'une garantie de quatre ans, à un prix n'excédant pas 700 euros par prothèse. » Ce dispositif est également applicable pour la deuxième oreille (en cas de prescription d'appareillage stéréophonique) et s'accompagne d'un renouvellement autorisé tous les 4 ans, période pendant laquelle les appareils sont sous garantie.

Précédemment, les remboursements étaient de 443,63 euros pour le premier appareil, le second étant pris en charge à 100% de la base tarifaire de 199,71 euros. Le tout avec un renouvellement tous les 2 ans minimum. Il y avait donc un reste à charge pour les stéréophonies.

De plus, pour les patients jusqu'à leur vingtième anniversaire ainsi que les patients atteints de cécité et d'un déficit nécessitant un appareillage, les distributeurs sont tenus de proposer les prothèses auditives, quel qu'en soit le modèle, à des prix n'excédant pas les tarifs de remboursement, qui pour un équipement de classe se monte à 1400 euros par prothèse.

Prothèses auditives incluses dans le panier de soins CMU-C et le contrat de sortie CMU-C					
Jusqu'au 20 ^{ème} anniversaire et/ou en cas de cécité					
Type de prothèse auditive	Tarif de responsabilité	Régime obligatoire (50%)	Part complémentaire CMU-C (40%)	Forfait CMU-C en sus du tarif de responsabilité	Prix de vente maximum*
Équipement de catégorie A	800,00 €	840,00 €	360,00 €	0,00 €	800,00 €
Équipement de catégorie B	1 000,00 €	800,00 €	400,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Équipement de catégorie C	1 200,00 €	750,00 €	500,00 €	0,00 €	1 200,00 €
Équipement de catégorie D	1 400,00 €	840,00 €	360,00 €	0,00 €	1 400,00 €
A partir du 20 ^{ème} anniversaire					
Type de prothèse auditive	Tarif de responsabilité	Régime obligatoire (50%)	Part complémentaire CMU-C (40%)	Forfait CMU-C en sus du tarif de responsabilité	Prix de vente maximum*
Pour une prothèse, de catégorie C minimum (un équipement sous les quatre ans)	199,71 €	119,83 €	79,89 €	500,00 €	700,00 €
Pour deux prothèses, en cas de prescription d'un appareillage stéréophonique	399,42 €	239,66 €	159,77 €	1 000,00 €	1 400,00 €

* Ce montant inclut la prise en charge du premier embout, de la ou des premières pièces ainsi que de l'adaptation et du suivi.

(1) prise en charge par période de quatre ans à compter de la date de la première prise en charge d'une de ces prothèses au titre de la CMU-C

Point important

Avant de conclure, il faut bien comprendre la différence entre CMU de base et CMU-C.

En effet comme décrit dans l'article, la CMU-C est une protection complémentaire (comparable à une mutuelle) accordée sur critères de ressources mais qui ne remplace pas la couverture maladie obligatoire.

Alors que la CMU de base est justement une protection maladie obligatoire, ouverte aux personnes qui résident de façon régulière en France et qui ne sont pas déjà couvertes par un autre régime obligatoire d'Assurance Maladie. Elle permet donc d'être remboursées des dépenses de santé (part obligatoire ou part sécurité sociale).

Ainsi, si une personne n'est couverte par aucun régime obligatoire d'assurance maladie, elle peut bénéficier de la CMU de base quel que soit le niveau de ses ressources (mais elle aura une cotisation à payer si ses ressources dépassent un certain montant) mais pas nécessairement de la CMU-C qui, elle, est accordée sous conditions de ressources.

À l'inverse, par exemple, pour un salarié au chômage, avec une allocation mensuelle de 500 euros environ, la CMU complémentaire peut être accordée car il remplit les conditions de ressources, mais puisque déjà couvert par un régime obligatoire d'assurance maladie (le régime des salariés) il ne peut bénéficier de la CMU de base.

En conclusion, une personne ayant droit à la CMU-C et donc aux remboursements évoqués dans cet article n'aura pas forcément la CMU de base. Inversement une personne bénéficiant de la CMU de base n'a pas forcément droit à la CMU-C et à ses avantages sur le remboursement des appareils auditifs.

Cette revalorisation a permis à des personnes aux ressources limitées d'avoir accès à un appareillage de qualité avec une garantie de 4 ans et sans avance de frais.

AUDIKA, ET LES RELATIONS AVEC LES ÉCOLES.

Une équipe au service des étudiants audioprothésistes

- Des maîtres de stage volontaires pour accueillir et encadrer les étudiants.
- Des sujets de mémoire proposés par notre comité scientifique.
- Un espace dédié aux étudiants sur audika.com.
- Une grille d'évaluation et une charte d'accueil pour les stagiaires.

Une relation de partenariat avec les écoles d'audioprothèse

- Un catalogue de sujets de conférence et de TP mis au point par notre comité scientifique et présentés par une équipe de professionnels.
- Un service dédié pour la gestion des stages.



foliay&contrastwerkstatt

Pour toute demande de stage : www.audika.com
Contact Audika école : **Audika - comité relation écoles -**
231 rue des Caboeufs - 92230 Gennevilliers

 **Audika**
Restez connecté



Thomas JUSTAL
VP Partenariats
Master 1 Montpellier

Les Diplômes Universitaires

Parmi les poursuites d'études possibles après avoir obtenu un Diplôme d'Etat Audioprothésiste se trouvent le Master Audiologie et Troubles du Langage de Montpellier (présenté dans le dernier numéro du Larsen) et les Diplômes Universitaires (D.U., organisés par une seule et même université) ou Inter-Universitaires (D.I.U., organisés entre plusieurs universités). Un D.U. peut être également organisé par tout établissement public dépendant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (centre de recherche, centre de formation, etc).

Comme vu précédemment, le Master est une formation « longue » (2 ans), continue, axée sur plusieurs sujets (explorations fonctionnelles, implants, audioprothèse pédiatrique, acouphènes, etc). Il en existe un seul en France, à Montpellier, reconnu par le système LMD (Licence, Master, Doctorat) et à l'international, qui a de plus en plus de valeur au sein de la profession.

Contrairement au Master, les D.U. sont des formations plus courtes, quelques jours par mois sur une durée de 6 mois à un an et très axées sur un seul sujet en particulier (implants, audioprothèse pédiatrique, nuisances sonores, etc). Il en existe plusieurs, un

peu partout en France (Nancy, Lyon, Paris, Rennes, Tours, Nantes, etc). Ils diffèrent également du master et des autres diplômes nationaux (licences, doctorats, etc) puisqu'ils sont délivrés au nom de l'Université (ou plus généralement de l'établissement) qui l'organise, et non au nom du Ministère de l'Education Nationale, d'où le fait qu'ils ne soient pas intégrés dans le système LMD.

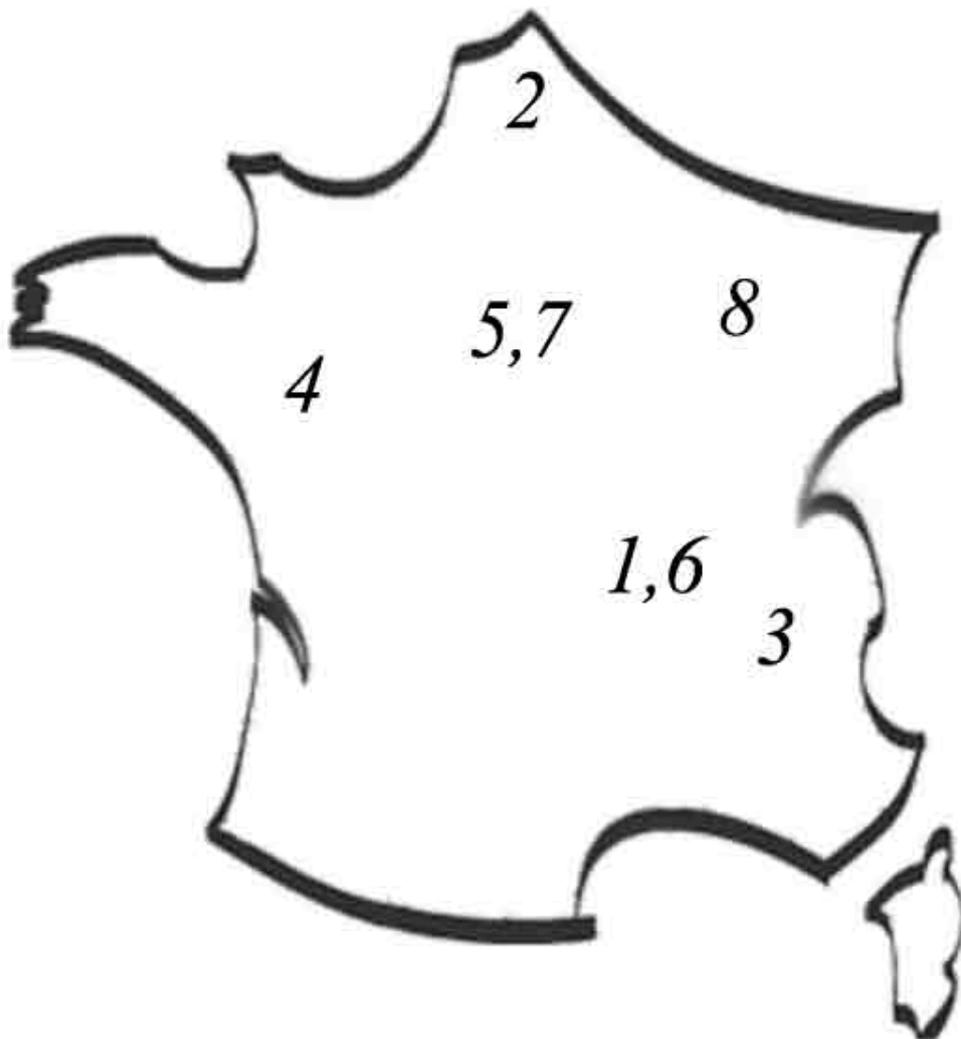
Bien que non-intégrés au système LMD, les D.U. jouissent d'une très bonne réputation au sein de notre profession et permettent d'acquérir un nombre de connaissances spécifiques théoriques et pratiques accrues dans les domaines dont ils traitent. Pour quelques postes à pourvoir, l'obtention de certains D.U. est même fortement conseillée, voire obligatoire, tout dépend de l'employeur. Ce sont généralement les audioprothésistes diplômés qui souhaitent participer à ces différents D.U. afin de perfectionner leurs connaissances. Ils suivent donc les cours quelques jours par mois et passent un examen final leur permettant, selon les résultats, d'obtenir le D.U... De plus, il est intéressant de savoir que la majorité des employeurs financent cette formation.

Le but de cet article est de vous présenter sommairement tous les D.U. s'offrant à vous

après vos études d'audioprothèse puisqu'il faudrait tout un Larsen pour tous les détailler.

Les coûts des D.U. varient selon le D.U. choisi et le statut du candidat (entre 250 et 950 euros généralement). Les D.U. ont des capacités d'accueil minimales et maximales, ce qui explique qu'il puisse y avoir une liste d'attente pour certains, ou des années sans formation pour d'autres. Les D.U. présentés sont ceux ouverts aux audioprothésistes mais certains d'entre eux le sont également aux orthophonistes et/ou aux médecins ORL.

Les D.U. universitaires



1

Lyon

D.U. Audiologie audioprothétique approfondie

Université : Université de Lyon 1

Responsable : Monsieur Gerald Kalfoun

L'objectif de ce D.U. est de former les audioprothésistes aux techniques audioprothétiques les plus récentes et les plus pointues en la matière. Les prothèses implantables, les prises en charge audioprothétique de l'enfant, du patient presbycusique et du patient acouphénique font parties des domaines abordés dans ce D.U.. De même, Le traitement du signal et les réglages audioprothétiques de chacun de ces sujets sont également abordés.

Plus d'informations : <http://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/parcours-797/audiologie-audioprothetique-appfondie.html>

2

D.U. Audiophonologie et Phoniatrie

Lille

Université : Université de Lille 2.

Responsable : Professeur Christophe Vincent

Comme son intitulé l'indique, ce D.U. forme à l'audiophonologie et la phoniatrie de l'enfant et de l'adulte. En plus d'aborder des aspects audiophonologiques, le D.U. explore les caractéristiques de nombreuses pathologies (de la voix, de la déglutition, etc) ainsi que leurs moyens de prise en charge.

Plus d'informations : <http://www.reseauprosante.fr/offres/formation-du-audiophonologie-et-phoniatrie-lille-nord-7297>

3

Grenoble et Lyon

• D.I.U. Pathologies de la tête et du cou, audiophonologie de l'enfant

Universités : Universités de Lyon, Grenoble et Saint-Etienne.

Responsable : Professeur Emile Reyt

Ce D.I.U. permet de mieux connaître les pathologies infectieuses, malformatives et tumorales affectant les voies aérodigestives, la région craniofaciale et la région cervicale. Audiophonologie de l'enfant, surdité de l'enfant, dépistage et explorations fonctionnelles sont également au programme.

Plus d'informations : <http://www.reseauprosante.fr/offres/formation-du-pathologie-de-la-tete-et-du-cou-audiophonologie-de-l-enfant-grenoble-isere-4746>

L'oreille écoute... mais le cerveau comprend !



Oticon
BrainHearing™

La technologie BrainHearing™ donne du sens aux sons pour apporter une dimension supplémentaire à votre sensation auditive !



Retrouvez BrainHearing
dans les gammes Oticon

Découvrez la satisfaction BrainHearing™ !

- **S'orienter** dans son environnement sonore
- **Séparer** les sons pertinents des autres
- **Choisir** les sons sur lesquels se concentrer
- **Reconnaître** la parole des autres sons

Voici les 4 fonctions clés que votre cerveau effectue en permanence pour vous aider à comprendre votre environnement sonore.

Une amplification "simple" des sons ne suffit pas pour aider votre cerveau...

Chez Oticon, nous pensons au cerveau en priorité pour vous aider à donner du sens aux sons qui vous entourent.

*étude de satisfaction internationale Oticon Alta 2013

Pour plus d'informations, prenez rendez-vous dans un centre d'audioprothèse près de chez vous, ou consultez www.oticon.fr

oticon
PEOPLE FIRST

4

Rennes Nantes et Tours

• D.I.U. Réhabilitation de l'audition

Universités : Universités de Rennes, Nantes et Tours, sessions sur Rennes.

Responsables : Professeurs Benoît Godey, Philippe Bordure, Emmanuel Les-canne et Alain Robier

Le but de ce D.U. est de préciser les rôles de chaque professionnel au sein de l'équipe pluridisciplinaire de prise en charge de la surdité. Il passe également en revue tous les moyens audioprothétiques existant à l'heure actuelle (fonctionnement, indications, réglages). La plasticité cérébrale, la prise en charge des surdités génétiques et celle ultra-précoce de l'enfant sourd sont également au programme.

Plus d'informations : <http://www.ddpc.univ-rennes1.fr/themes/formations-diplomantes/liste-diu/rehabilitationauditioncache/>

5

Paris

• D.U. Audiophonologie de l'enfant option Otologie

Université : Université de Paris 5.

Responsable : Professeur Erea-Noël Garabedian

L'option otologie de ce D.U. est réservée aux seuls médecins ORL. Il se veut complet et a pour but d'apporter le maximum d'informations complémentaires aux professionnels de l'audition sur tous les aspects de la déficience auditive chez l'enfant (physiologie, explorations, solutions thérapeutiques, aspects administratifs, sociaux et financiers, etc).

Plus d'informations : <http://www.fc.upmc.fr/modules/resources/download/fc/document/sante/orl/D058.pdf>

6

Lyon

• D.U. Implant cochléaire et réglages

Université : Université de Lyon 1.

Responsable : Monsieur Gerald Kalfoun

Ce D.U. passe revue tous les aspects de l'implant cochléaire (indications, implantation, fonctionnement, réglages, etc).

Plus d'informations : <http://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/parcours-865/implant-cochleaire-et-reglages.html>

Paris

7

• D.U. Audioprothèse implantables chez l'adulte*Université : Université de Paris 5,**Responsables : Professeurs Bernard Meyer et Olivier Sterkers*

Ce D.U. enseigne sur le fonctionnement, les indications, les modalités de réglage et de prise en charge des différentes prothèses implantables (implant cochléaire, implant d'oreille moyenne, implant à ancrage osseux).

8

Nancy

D.U. Nuisances sonores*Université : Université Lorraine, Faculté de Pharmacie, Nancy**Responsable : Professeur Pascale Friant-Michel*

Ce D.U. a pour but de former les audioprothésistes à la mesure des nuisances sonores et aux solutions permettant de les réduire ou de les supprimer (étude des solutions d'isolation acoustique, étude des protections auditives individuelles et collectives). Le but étant que les audioprothésistes titulaires de ce D.U. puissent jouer un rôle de prévention et d'information des différentes solutions face aux risques engendrés par les bruits nocifs.

Plus d'informations : <http://pharma.univ-lorraine.fr/?q=content/du-nuisances-sonores>

Il existe également plusieurs D.U. en préparation qui devraient voir le jour dans quelques années, à savoir un D.U. de phonétique organisé par le Professeur Benoît Godey à Rennes, ainsi qu'un D.U. de traitement du signal en audiologie audioprothétique organisé à Paris par le Professeur Alexandre Garcia.

Il existe également un cours de perfectionnement sur l'audiométrie comportementale du très jeune enfant, à ne pas confondre avec un D.U., à Bordeaux, organisé par les Professeurs René Dauman et Monique Delaroché, dont le contenu est vendu sur clef USB par le Collège National d'Audioprothèse (CNA).

Attention aux nombreuses confusions autour du C.U. techniques audioprothétiques (Certificat d'Université) de Montpellier, organisé par Monsieur Achour Aknine, qui n'est pas un D.U. et qui est réservé à la formation des collaborateurs

d'audioprothésistes (assistantes, techniciens, etc). Rappelons que notre métier est en constante évolution, que ce soit au niveau du cadre législatif, des attentes des patients ou encore des techniques utilisées pour y répondre.

Toute formation complémentaire au diplôme d'Etat, que ce soit le Master, les Diplômes Universitaires, l'Enseignement Post-Universitaire (EPU) organisé par le CNA, les Ateliers organisés durant le congrès de l'UNSAF ou les formations organisées par les fabricants, est bonne à prendre.

Chaque connaissance supplémentaire acquise permettra de donner de la valeur ajoutée à votre prise en charge des patients, et ce seront eux les premiers à en ressentir les bénéfices. Ces poursuites d'étude permettent également de démontrer notre volonté de tirer notre profession vers le haut, et de prouver notre professionnalisme.

2014

AMPLI-Santé • DEMANDE DE DEVIS

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ÉTUDIANTE

Spéciale filières médicales et paramédicales



Le Pack Spécial "Étudiants" :

AMPLI-Santé avec :

- 4 niveaux de remboursement
- et au choix :

Couverture complète
ou **SANS** optique
ou **SANS** dentaire
ou **SANS** optique ni dentaire

1

Frais d'hospitalisation et
de médicaments à l'étranger
lors de stages ou loisirs jusqu'à 80 000 €

2

Assistance mondiale rapatriement
stages et loisirs

3

RCP / PJ - Spécial filières
médicales & paramédicales :

Responsabilité Civile
Professionnelle Stages

4

OFFERTE

Protection juridique
Professionnelle Stages

5

AMPLI-Santé Primo
à partir de **9,70 €/mois***

AMPLI-Santé Essentielle
à partir de **12,16 €/mois***

* Tarif calculé au 01/01/2014 pour un étudiant en médecine, né en 1995, ayant choisi une garantie sans optique ni dentaire.



	Prime	Essentielle	Confort	Renforcée
	Remboursement RD + Mutuelle			
HOSPITALISATION				
Honoraires	100%	250%	350%	450%
Forfait hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière (limite 180 jours / an)	30 €	50 €	55 €	60 €
SOINS & PHARMACIE				
Consultation et visite	100%	150%	250%	300%
Soins Infirmiers / Kinésithérapie / Orthophonie / Orthoptie / Pédiatrie / Podologie	100%	125%	150%	200%
Radiologie	100%	150%	150%	200%
Analyses médicales	100%	150%	150%	200%
Orthopédie et appareillage	100%	150%	150%	200%
PHARMACIE				
Vignettes blanches et bleues	100%	100%	100%	100%
Vignettes Oranges	15%	15%	100%	100%
Contraceptifs, vaccin, sevrage tabagique**	40 €	50 €	75 €	100 €
DENTAIRE (sauf option « sans remboursement de frais d'optique »)				
Soins et chirurgie	100%	150%	200%	250%
Prothèses dentaires (dans la limite annuelle de*)	(750 €)	(1 000 €)	(1 500 €)	(2 000 €)
Orthodontie acceptée*	100%	200%	300%	350%
Implantologie / Parodontologie : forfait annuel*	-	200 €	500 €	700 €
OPTIQUE (sauf option « sans remboursement de frais d'optique »)				
Monture et verres + forfait annuel de	100% +100 €	200% +200 €	300% +300 €	400% +400 €
Lentilles cornéennes acceptées (forfait annuel)	60% +50 €	60% +90 €	60% +120 €	60% +150 €
Lentilles cornéennes refusées (forfait annuel)	-	90 €	120 €	150 €
Chirurgie réfractive laser (forfait annuel par œil)*	-	200 €	300 €	400 €
BONUS				
Ostéopathie / séance (max 4 séances/an)	-	20 €	30 €	40 €
Allocation de naissance ou d'adoption	12 mois de cotisation offerts pour l'enfant bénéficiaire			
Allocation mariage	200 €	180 €	250 €	300 €
Frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger jusqu'à	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €

Remboursement SS + Mutuelle dans le cadre du parcours de soins coordonnés. Les remboursements sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement ou en pourcentage du tarif de responsabilité pour le secteur conventionné et du tarif d'autorité pour le secteur non conventionné.

*Couverture progressive : 50% la 1^{ère} année, 75% la 2^{ème} année, 100% la 3^{ème} année. Dépense possible sur présentation d'un justificatif au moment de l'adhésion. **Tarif médical : forfait réduit de 10 €.

Journée de Prévention à Montpellier



Alexandre Durand
2A Montpellier
Président LFDB

Mardi 31 Mars et Mercredi 1er Avril, les étudiants de l'école d'audioprothèse de Montpellier ont récidivé ! En effet depuis le 12 Mars, Journée Nationale de l'Audition, l'association d'étudiants évolue en partenariat avec l'association JNA. Cette dernière félicitait déjà l'association LFDB pour son initiative du 12 Mars, puis missionnait deux étudiants de deuxième année pour animer une journée de prévention en collaboration avec une clinique de Ganges.

Cette fois-ci, c'est 4 étudiants de deuxième et de troisième année qui se sont mobilisés, pour honorer ce nouveau partenariat avec la JNA. Ainsi ils se sont rendus au Corum, palais des congrès de Montpellier, où se déroulait pendant deux jours le congrès national de l'UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes).

Partenaire de l'événement, la MGEN (Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale) a proposé de réaliser des dépistages auditifs sur son stand et ainsi de parler de l'audition. La MGEN étant l'un des partenaires majeurs de l'association JNA, c'est avec enthousiasme que cette dernière a

répondu favorablement à la proposition et a donc une fois de plus sollicité les étudiants montpelliérains.

Au terme de ces deux journées, et ce grâce à l'aide matérielle de l'association JNA, en prêtant deux audiomètres et du matériel de PLV aux étudiants, ce n'est pas de moins de 60 dépistages qui ont été réalisés. Les étudiants se sont succédés sur le stand de la MGEN afin de réaliser les tests d'audition d'une part et de renseigner les visiteurs sur les risques auditifs d'autre part.

Les chiffres du rapprochement entre la JNA et la LFDB parlent d'eux-mêmes, 3 actions de prévention en 3 semaines, et près de 150 dépistages réalisés, sans compter les visiteurs qui sont venus se renseigner sur les stands.

Aujourd'hui il a été prouvé que la dégénérescence cognitive et la perte d'audition étaient étroitement liées, et que cette dernière était un facteur aggravant de l'exclusion sociale, alors n'attendons plus, agissons en nous mobilisant pour la prévention sur les risques auditifs.



Cécilia Souyris
Lyon 2A
AGEAL



Florian Malaval
Lyon 2A
AGEAL



Cette action de Santé globale, permet aux enfants de découvrir le monde de la Santé de façon ludique et pédagogique. La visite de l'Hôpital des Nounours est une sortie de classe à part entière, durant laquelle chaque enfant emmène son nounours malade à l'Hôpital pour le soigner. À cette occasion, l'enfant parcourt les différents services (radio, bloc, dentaire, orthophonie...). Il permet de démocratiser et démystifier les blouses blanches des hôpitaux.

Le principe est simple, les enfants se voient chacun attribuer un nounours qui le suivra pendant tout le parcours, ainsi que d'un bénévole jouant le rôle de brancardier.

Après un bref diagnostic chez le « nounoursologue », l'enfant accompagne son nounours aux différents « stands » : pharmacie, chirurgie, radiologie, dentaire...

À côté de ces stands de passage obligatoire, se trouve des stands dits de prévention, comme l'orthophonie, la kinésithérapie et l'au-

dioprothèse.

À Lyon, c'est la première année que des étudiants audioprothésistes participent à une telle manifestation, permettant la réunion d'une dizaine de spécialités médicales et paramédicales!

Cette prévention auditive qui passe notamment par le biais de jeux, et d'interaction active avec les enfants, permet de les sensibiliser, ainsi que de dédramatiser les appareils auditifs.

De plus, notre présence à cette journée permet de mieux faire connaître notre métier aux autres filières, mais aussi aux enseignants. La participation à ce projet est très bénéfique aux étudiants en audioprothèse.

C'est une expérience enrichissante qui concorde travail d'équipe, capacité d'adaptation et des moments de complicités avec les enfants.



SAMU



POLICE
GENDARMERIE



SAPEURS
POMPIERS

Une urgence ?  ou 

Envoyez un **SMS au 114**

**114, numéro d'urgence
pour les personnes
avec des difficultés
à entendre ou à parler.**

**URGENCE
114**

Le 114, c'est l'accès au même service pour tous !

Les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler n'ont plus besoin de faire appel à un voisin ou un ami pour contacter les services d'urgence : SAMU (15), Police-Gendarmerie (17) et Sapeurs-Pompiers (18). C'est un gain de temps précieux qui peut sauver des vies. En effet, les sourds, malentendants, aphasiques, dysphasiques se trouvant dans une situation d'urgence, victime ou témoin, peuvent désormais alerter et communiquer, 24h/24 et 7j/7, par SMS ou par fax via le 114.

Dès que les informations relatives au traitement de l'urgence sont recueillies (localisation, circonstances, identité de la personne, etc.), le 114 établit le lien direct avec le service d'urgence local concerné qui interviendra, si nécessaire, dans les plus brefs délais.

Le 114 est un numéro national et gratuit qui répond à la demande conjointe du Ministère des Affaires sociales et de la Santé, ainsi que du Ministère de l'Intérieur.

Professionnels de l'audition, nous comptons sur vous pour diffuser l'information auprès des personnes qui pourraient en avoir besoin.

**N'hésitez pas à demander de la documentation
sur le site www.urgence114.fr**



+ D'INFOS

www.urgence114.fr





Alexandre Durand
2A Montpellier
Président LFDB

Gala Montpellier



Le 8 janvier 2015, Louis Fine et Daisy Bel, l'association des étudiants de l'école d'Audioprothèse de Montpellier, organisait son gala annuel. Ce temps fort s'est installé au Grand Bazar, sur la célèbre Place de la Comédie. Le bureau des étudiants proposait ainsi un nouveau format de gala, avec la participation de plusieurs partenaires, mis en avant par l'affichage, la photographie et la promesse de retombées médiatiques de l'évènement dans les presses spécialisées (Audio info et L'ouïe magazine). De plus, le gala a eu droit à une touche de folklore, avec le choix d'un thème de soirée, un Gala Masqué. Au final, pas moins de 80 personnes étaient présentes à cet évènement festif, selon Alexandre Durand, président de l'association.

Ce gala était organisé grâce au soutien de plusieurs partenaires, acteurs du secteur de l'audition, dont les principaux sont la Centrale Des Audioprothésistes (CDA), Phonak, Ampli-Mutuelle ou encore Interson Protac. Chaque année, l'association montpelliéraine invite ainsi tous les étudiants de leur école, auxquels se sont ajoutés cette année ceux du master d'audiologie de Montpellier, mais également les partenaires de l'association, ou encore les corps administratif et enseignant. «Le but était de resserrer les liens, de favoriser l'échange entre élèves mais aussi avec les professionnels, et de faire parler de l'école »,

« Nous voulons réunir un maximum de professionnels lors de ce gala car nous nous sommes aperçus que c'est à l'occasion de ce genre d'évènements que nous pouvons échanger le plus librement avec eux », a commenté Alexandre Durand.

Après la réussite de ce nouveau format, l'équipe organisatrice tire déjà ses conclusions afin de préparer l'édition 2016, tout en gardant la même volonté, améliorer encore l'organisation du Gala.



Article L'Ouïe magazine



Le siège de WIDEX A/S au Danemark

WIDEX UTILISE LES **TECHNOLOGIES DE DEMAIN**, ET PAS UNIQUEMENT POUR SES AIDES AUDITIVES

WIDEX est une marque **danoise**, unique par son engagement absolu à fabriquer ses aides auditives de la façon la plus respectueuse possible de l'environnement.

La **production** a lieu près de **Copenhague** dans un bâtiment neutre en émission de CO₂ (cellules photovoltaïques, récupération des eaux de pluie et système géothermique). L'éolienne couvre 95% des besoins en énergie du bâtiment, ce qui fait de nos **aides auditives les plus vertes du marché**.

Quant à la **fabrication sur-mesure** des **coques**, embouts et intra-auriculaires, elle a lieu en **France**, dans notre laboratoire de l'Essonne.

WIDEX, Design, Technologie, Environnement

www.widexpro.fr

WIDEX[®]
OUTE POUR LA VIE



Chez Phonak, chacun d'entre nous est



Passionné

Nous nous engageons à comprendre les défis auxquels font face les personnes souffrant d'une perte auditive et à améliorer leur qualité de vie.



Engagé

L'écoute de ceux qui nous entourent nous est essentielle.



Pionnier

Nous désirons jouer un rôle déterminant dans le domaine de l'audition.

Savez-vous pourquoi les indiens criaient quand ils partaient à l'attaque sur leur chevaux?

Parce qu'à l'époque, non seulement ils n'avaient pas de selle mais ils n'avaient pas slip.



Rémi Barthez
VP Communication
et Webmaster
2A Lyon

Un bucheron américain est en train de couper du bois afin de se préparer pour l'hiver. Il demande à un indien si il va faire froid cet hiver en se disant qu'un indien ça doit s'y connaître en température :

«- Es-ce que vous croyez qu'il va faire froid cet hiver?

- Oh oui, hiver rigoureux.»

Alors, le bucheron coupe encore du bois... Il y a un gros tas derrière lui. L'indien repasse et dis :

«- Oui, oui... Très rigoureux l'hiver.»

Alors il re-coupe encore du bois, il accumule un énorme tas, l'indien repasse :

«- Oh lala! Très très rigoureux!!!

- Mais comment tu le sais?

- Parce que chez nous, il y a un dicton : « Quand l'homme blanc coupe du bois, c'est que l'hiver sera rigoureux ». ».

C'est Jean Dujardin qui s'arrête dans une station service et qui demande au gérant si il a des chiottes privées. Le gérant lui répond : « Non, nous n'avons que des toilettes publiques ». Jean Dujardin se résigne et décide finalement d'y aller. Après ça, il ressort des toilettes couvert de pisse de la tête jusqu'au genoux, le gérant l'interpelle et lui dit :

« - Vous ne vous sentez pas, vous vous êtes pissé dessus!

- Mais c'est pas moi! C'est que, quand je me mets au milieu des mecs pour pisser ils se retournent et ils disent « Oh! JEAN DUJARDIN! » »

C'est un vieux monsieur de 80 ans qui raconte :

« C'est marrant parce que regarde, ça ne sert pas qu'à pisser ce truc. Regarde! A 20 ans c'était dure comme de l'acier, je n'arrivais pas à le plier. A 40 ans c'était encore dure comme du fer, je n'arrivais pas à le plier. A 60 ans, c'était dure comme du bois je n'arrivais pas à le plier, Maintenant, j'ai 80 ans et j'arrive à le plier. Ca prouve que plus on vieillit et plus on a de force dans les mains. »

Un projet d'installation?

Rejoignez la CDA, le partenaire de votre réussite

En rejoignant la **CDA** (Centrale des Audioprothésistes), 1^{er} groupement d'indépendants, vous êtes assuré de :

- **Rester libre et indépendant**, en adhérant **gratuitement** et sans contraintes,
- Bénéficier d'un **soutien** dans votre projet : études de marché, business plan, conseil en marketing et communication, ... et au quotidien : relations médicales, conseil juridique, assurance, formations...
- **Optimiser votre rentabilité** grâce à des conditions commerciales compétitives, de **délais de paiement** ...
- Être **présent gratuitement sur les sites grand public** : Laudioprothesiste.fr, Testauditif.fr et Lappareillauditif.fr.

Et de pouvoir adhérer au réseau **||| VOXODIO**, **exclusif** aux audioprothésistes indépendants.



Contact : Ghislaine DOMERGUE - Tél. 01 42 46 45 35 - cda@cdo.fr

www.cda.fr

Campagne de #NattendonsPlusEntendons Dedramati- sation



Rémi Barthez
VP Communication
et Webmaster
2A Lyon

Le 6 Décembre dernier, nous avons proposé aux étudiants présents aux E.P.U, un concours slogan pour notre campagne de dédramatisation. Nous remercions, par ailleurs, la participation des étudiants pendant le congrès. Le slogan ayant remporté le lot est : « N'attendons plus, entendons » proposé par Emilien Vernus, étudiant de Nancy en 3A, qui a gagné un modèle d'oreille en 3D, grâce à notre partenaire Oticon.

Cette année, nous lançons notre concours de dédramatisation auquel tous les étudiants sont conviés à participer. Ce projet consiste à créer une affiche (de type publicitaire) originale qui rassemble des idées de dédramatisation à l'égard du port des aides auditives. Le but est de sensibiliser les personnes sur leur audition et de dissocier l'image grabataire du port des aides auditives, montrer la modernité de ces dernières (public cible : 15-30 ans).

Les résultats du concours seront donnés durant notre Week-End de Formation, début

Novembre 2015. Les gagnants remporteront un lot, tout comme leur BDE !

Cet été, nous vous proposons de concrétiser ce projet en nous envoyant vos affiches à l'adresse suivante : vp.pcs.fnea@gmail.com. Vous avez jusqu'au Samedi 24 Octobre.

Cahier des charges.

Le slogan « N'attendons plus, entendons » ou « #NattendonsplusEntendons » doit être affiché sous la police « Harabara Mais » téléchargeable sur www.dafont.com.

Cahier des charges.

Le slogan « N'attendons plus, entendons » ou « #NattendonsPlusEntendons » doit être affiché sous la police « Harabara Mais » téléchargeable sur www.dafont.com.

Format : pdf, jpeg.

Taille : 21x29.7 cm

Dimension : 2480x3508 pixel

Résolution : 300 pixel/pouce

COURS
galien

Adoptez
l'Esprit Galien



Préparation au
concours d'entrée
dans les écoles
d'Audioprothésistes

Les +
formation

- 20 concours blancs sur l'année
- Un concours blanc national
- Polys de révision
- Stages conventionnés
- Jeux et ateliers de manipulation

Réussite

Progression

Cohésion

Partage

JOURNÉE PORTES OUVERTES

Tous les mois, dates et horaires sur
www.cours-galien.fr

Présents sur Lyon, Grenoble, Dijon, St Etienne, Montpellier, Nice, Marseille, Aix, Bordeaux, Clermont Fd, Brest, Nantes, Rennes, Lille, Amiens, Reims, Strasbourg.

87 % de réussite *

* moyenne nationale des concours 2013

www.cours-galien.fr

Établissement d'enseignement privé